

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2640

25 octobre 2012

SOMMAIRE

Carmelinda S.A.	126711	Hive Finance S.A.	126716
Carmelinda S.A.	126711	Icofin Holding S.A.	126715
De Vlaminck S.A.	126711	Immoknokke S.A.	126716
DLBI S.A.	126712	Internationale Beratungs GmbH	126717
DLBI S.A.	126712	Internationale Beratungs GmbH	126717
DLBI S.A.	126712	Ireco S.A.	126717
DLBI S.A.	126711	IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l.	126718
DLBI S.A.	126712	Jajamajori Sàrl	126676
DLBI S.A.	126712	Jolyco S.A.	126718
Dofin S.A.	126713	Kind S.A.	126718
Drake Recoveries S.à r.l.	126701	La Gomera S.A.	126719
Egalux S.A.	126714	Les Cottages du Sud S.A.	126717
Electricity Application Luxembourg	126713	Les Editions Europe Luxembourg S.A. ..	126719
EPP Marathon Sigma (Lux) S.à r.l.	126674	Londinium Investments Luxembourg S.à r.l.	126719
EPP Noisy Le Grand 2012 Holdings (Lux) S.à r.l.	126674	Marc Gilson S.à r.l.	126720
European Corporate Services S.A.	126714	McKey Luxembourg Holdings S.à r.l.	126719
EWC GmbH	126714	McKey Luxembourg S.à r.l.	126720
FIGEC Luxembourg	126711	Office Portfolio Minerva II Sàrl	126706
Fin-Contrôle S.A.	126714	PID Project Invest and Development S.A.	126692
Freecoast Investissements Industriels S.A.	126715	Piero S.A.	126718
Garagenbetrieb Sàrl	126715	Pro'dim S.A.	126719
GE-CFE Luxembourg S.à r.l.	126713	PR Retail Asset III (Wittland) S.à r.l.	126680
Germag Immo	126715	Scaff S.à r.l.	126690
Global Trust Advisors S.A.	126715	Skylabs S.à r.l.	126692
GT Global Invest (Lux) S.à r.l.	126716	SMR Patents S.à r.l.	126714
Harmonie Grand-Ducale Municipale de la Ville de Wiltz	126695	Sunridge S.A.	126720
Heli-Europe S.A.	126716	Videodeals.com S.A.	126697
Hemelbaan S.A.	126716	Wonderview S.A.	126700

**EPP Noisy Le Grand 2012 Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EPP Marathon Sigma (Lux) S.à r.l.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 105.384.

In the year two thousand and twelve,
on the twenty-eighth day of the month of September.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

1.- "EPP Partners 2010 L.L.C.", a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware (USA), with registered office at the Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (USA),

here represented by:

Mrs Sofie VAN HERZEELE, employee, with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Washington D.C. (USA), on 28 September 2012;

2.- "EUROPEAN PROPERTY PARTNERS X L.L.C.", a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware (USA), with registered office at the Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (USA),

here represented by:

Mrs Sofie VAN HERZEELE, prenamed,

by virtue of a proxy given in Washington D.C. (USA), on 28 September 2012;

3.- "FRS CONSEILS S.à r.l.», a company incorporated and existing under the laws of France, with registered office at 8 rue de Berri, F-75008 Paris, registered under number B 410 833 495 RCS Paris (France),

here represented by:

Mrs Sofie VAN HERZEELE, prenamed,

by virtue of a proxy given in Paris (France), on 28 September 2012.

Said proxies, been signed «ne varietur» by the proxy holders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing proxy holders, in said capacity in which they act, declared and requested the undersigned notary to document the following:

a) The appearing parties are the sole shareholders of the company "EPP Marathon Sigma (Lux) S.à r.l.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 105 384) a "société à responsabilité limitée", organized under Luxembourg Law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, incorporated by a notarial deed on 30 December 2004, published in the Mémorial C number 367 of 22 April 2005 and the Articles of Incorporation of which have not been amended since.

b) The appearing parties representing the whole corporate capital of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12'500.- EUR) then took the following resolutions:

First resolution

The shareholders RESOLVED to change the Company's corporate name from "EPP Marathon Sigma (Lux) S.à r.l." to "EPP Noisy Le Grand 2012 Holdings (Lux) S.à r.l."

Second resolution

In order to reflect such change of the Company's corporate name, the shareholders RESOLVED to amend Article FOUR (4) of the Company's Articles of Incorporation and to give the following wording to this Article:

Art. 4. "The company will have the name "EPP Noisy Le Grand 2012 Holdings (Lux) S.à r.l.". "

There being no other business to be attended to, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holders of the appearing parties, known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, said persons signed together with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze,

le vingt-huit septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),
ont comparu:

1.- «EPP Partners 2010 L.L.C.», une société constituée et existant sous les lois de l'Etat de Delaware (USA), avec siège social à the Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (USA),
ici représentée par:

Madame Sofie VAN HERZEELE, employée privée, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Washington D.C. (USA), le 28 septembre 2012;

2.- «EUROPEAN PROPERTY PARTNERS X L.L.C.», une société constituée et existant sous les lois de l'Etat de Delaware (USA), avec siège social à the Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (USA),

ici représentée par:

Madame Sofie VAN HERZEELE, prénommée,

en vertu d'une procuration donnée à Washington D.C. (USA), le 28 septembre 2012;

3.- «FRS CONSEILS S.à r.l.», une société constituée et existant sous les lois de la France, avec siège social à rue de Berri, F-75008 Paris, enregistrée sous le numéro B 410 833 495 RCS Paris (France),

ici représentée par:

Madame Sofie VAN HERZEELE, prénommée,

en vertu d'une procuration donnée à Paris (France), le 28 septembre 2012.

Les prédites procurations, signées «ne varietur» par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels mandataires, ès-dites qualités qu'ils agissent, ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

a) Les parties comparantes ci-dessus sont les seules associées de la société «EPP Marathon Sigma (Lux) S.à r.l.», (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 105 384) une société responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 30 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 367 du 22 avril 2005, les statuts de laquelle n'ont jamais été modifiés depuis.

b) Les parties comparantes représentant l'entière part du capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) ont ensuite pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Les associés DECIDENT de changer la dénomination sociale de la Société de «EPP Marathon Sigma (Lux) S.à r.l.» en celle de «EPP Noisy Le Grand 2012 Holdings (Lux) S.à r.l.».

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit changement de la raison sociale, les associés DECIDENT de modifier l'Article QUATRE (4) des statuts de la société, et de donner la teneur suivante à cet Article:

Art. 4. «La société prend la dénomination de «EPP Noisy Le Grand 2012 Holdings (Lux) S.à r.l.».

L'ordre du jour étant ainsi épuisé, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande des mêmes parties comparantes faire foi en cas de divergences avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. VAN HERZEELE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 02 octobre 2012. Relation: EAC/2012/12839. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012129368/102.

(120170978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Jajamajori Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 171.744.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf, den fünfundzwanzigsten Tag im September.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Marius RITSKES, Geschäftsführer, geboren am 27. März 1959 in Velsen (NL), wohnhaft in Kortonjolaan 3, NL-5644 KB Eindhoven,

hier aufgrund einer am 21. August 2012 ausgestellten Vollmacht vertreten durch Frau Manuela MAUSEN, Angestellte, wohnhaft in Mersch.

Diese Vollmacht bleibt nach ne varietur-Unterzeichnung durch die erschienene Person und den beurkundenden Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

Die Erschienene, die in der erwähnten Eigenschaft handelt, hat den beurkundenden Notar ersucht, die Satzung einer „société à responsabilité limitée“ (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) wie folgt zu beurkunden.

I. Name - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck - Dauer

Art. 1. Name. Es wird eine „société à responsabilité limitée“ mit dem Namen „JAJAMAJORI SARL“ (die Gesellschaft) gegründet, welche dem Recht von Luxemburg, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung (das Gesetz), sowie der vorliegenden Satzung (die Satzung) unterliegen soll.

Art. 2. Gesellschaftssitz.

2.1 Der Gesellschaftssitz wird in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg, errichtet. Er kann durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers bzw. bei mehreren Geschäftsführern durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung innerhalb der Grenzen der Gemeinde Luxemburg verlegt werden. Er kann durch Beschluss des Einzelgesellschafters bzw. der Gesellschafterversammlung, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließt, an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

2.2 Filialen, Tochtergesellschaften oder sonstige Niederlassungen können sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers bzw. bei mehreren Geschäftsführern durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung eingerichtet werden. Falls der Einzelgeschäftsführer oder die Geschäftsführung der Ansicht ist, dass außergewöhnliche politische, wirtschaftliche oder gesellschaftliche Ereignisse stattfinden werden oder unmittelbar bevorstehen, welche die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder die reibungslose Kommunikation zwischen dem Gesellschaftssitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, kann der Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden, bis diese außergewöhnlichen Umstände beendet sind. Diese vorübergehende Maßnahme hat jedoch keinen Einfluss auf die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft, die eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

Art. 3. Gesellschaftszweck.

3.1 Der Zweck der Gesellschaft erstreckt sich auf sämtliche Geschäfte, die sich unmittelbar oder mittelbar auf die Beteiligung in jeglicher Form an Unternehmen (sowohl Kapital-als auch Personengesellschaften) beziehen sowie auf die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Entwicklung dieser Beteiligungen.

3.2 Die Gesellschaft kann sämtliche kaufmännischen, gewerblichen oder finanziellen Geschäfte tätigen sowie sämtliche Eigentumsübertragungen von Immobilien und Mobilien vornehmen.

3.3 Insbesondere kann die Gesellschaft ihr Vermögen zur Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Veräußerung eines Portfolios aus jeglichen Wertpapieren und Patenten jeglicher Herkunft verwenden. Sie kann sich an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle eines jeglichen Unternehmens beteiligen. Sie kann jegliche Wertpapiere und Patente durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Weise erwerben und diese durch Verkauf, Übertragung, Tausch oder auf andere Weise realisieren.

3.4 Die Gesellschaft kann Darlehen in jeglicher Form aufnehmen, außer auf dem Wege eines öffentlichen Angebotes.

3.5 Sie kann ausschließlich auf dem Wege einer Privatplatzierung Anteile, Anleihen und andere Schuldtitel und/oder Schuldverschreibungen emittieren. Die Gesellschaft kann Mittel, einschließlich, aber nicht ausschließlich, der Erlöse von Mittelaufnahmen und/oder Emissionen von Wert- oder Schuldpapieren, an ihre Tochtergesellschaften, an mit ihr verbundene Gesellschaften und/oder an jede andere Gesellschaft ausleihen.

3.6 Sie kann ferner Garantien gewähren und ihr Vermögen insgesamt oder teilweise verpfänden, übertragen, belasten oder in sonstiger Weise Sicherheiten über ihr gesamtes Vermögen oder über Teile davon schaffen, um ihre eigenen Verpflichtungen und Verbindlichkeiten und/oder die Verpflichtungen und Verbindlichkeiten einer anderen Gesellschaft zu besichern, und dies ganz allgemein zu ihren Gunsten und/oder zu Gunsten einer anderen Gesellschaft oder Person.

3.7 Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit auch durch Filialen in Luxemburg oder im Ausland ausüben.

3.8 Sie kann auch möblierte oder nicht möblierte Immobilien erwerben, verwalten, bewirtschaften, verkaufen oder diesbezüglich Mietverträge abschließen, und ganz allgemein Immobiliengeschäfte jedweder Art tätigen, außer den Immobilienhändlern vorbehaltenen Geschäften. Die Gesellschaft kann auch ihre Liquiditäten platzieren und verwalten. Ganz allgemein kann die Gesellschaft sämtliche vermögens-, mobilien- oder immobilienbezogene Geschäfte, Handelsgeschäfte, gewerbliche oder finanzielle Geschäfte tätigen sowie sämtliche Transaktionen und Geschäfte, die geeignet sind, unmittelbar oder mittelbar die Verwirklichung oder Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks zu fördern oder zu erleichtern.

Art. 4. Dauer.

4.1 Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

4.2 Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, die gesetzliche Untersagung, die Geschäftsunfähigkeit, die Zahlungsunfähigkeit oder den Konkurs eines oder mehrerer Gesellschafter oder durch ein anderes, vergleichbares Ereignis, das einen oder mehrere Gesellschafter betrifft.

II. Kapital - Gesellschaftsanteile

Art. 5. Kapital.

5.1 Das Gesellschaftskapital wird auf eine Million Euro (EUR 1.000.000) festgelegt, eingeteilt in zehntausend (10.000) Gesellschaftsanteile in Form von Namensanteilen mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100) die alle gezeichnet und vollständig eingezahlt sind.

5.2 Durch Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Gesellschafterversammlung, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließt, kann das Gesellschaftskapital der Gesellschaft ein- oder mehrmals erhöht oder herabgesetzt werden.

Art. 6. Gesellschaftsanteile.

6.1 Jeder Gesellschaftsanteil gibt Anspruch auf einen Anteil am Vermögen und Gewinn der Gesellschaft, der in direktem Verhältnis zu der Anzahl der bestehenden Gesellschaftsanteile steht.

6.2 Die Gesellschaftsanteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar, so dass pro Gesellschaftsanteil nur ein einziger Eigentümer anerkannt wird. Die Miteigentümer von ungeteilten Anteilen müssen eine einzige Person bestimmen, die sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

6.3 Die Gesellschaftsanteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar und im Fall eines Einzelgesellschafters an Dritte frei übertragbar.

Bei mehreren Gesellschaftern ist die Abtretung von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter nur mit der in der Gesellschafterversammlung erteilten Zustimmung der Gesellschafter möglich, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen ist gegenüber der Gesellschaft oder Dritten nur wirksam, nachdem sie gemäß den Bestimmungen des Artikels 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt worden ist oder von ihr angenommen worden ist.

Für alle weiteren Fragen wird auf die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes verwiesen.

6.4 Ein Gesellschafterregister wird am Gesellschaftssitz gemäß den Bestimmungen des Gesetzes geführt, wo es von jedem Gesellschafter eingesehen werden kann.

III. Verwaltung - Vertretung

Art. 7. Geschäftsführung.

7.1 Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet. Diese müssen nicht zwingend Gesellschafter sein und werden durch einen Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Gesellschafterversammlung ernannt, in welchem die Dauer ihres Mandates festgelegt wird. Im Fall der Ernennung mehrerer Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung.

7.2 Die Mitglieder der Geschäftsführung können in zwei Kategorien unterteilt werden, welche „Geschäftsführer der Kategorie A“ beziehungsweise „Geschäftsführer der Kategorie B“ genannt werden.

7.3 Die Geschäftsführer sind ad nutum abberufbar.

Befugnisse der Geschäftsführung.

7.4 Sämtliche nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehaltenen Befugnisse fallen in die Zuständigkeit des Geschäftsführers bzw. bei mehreren Geschäftsführern in die Zuständigkeit der Geschäftsführung, der/die mit sämtlichen Befugnissen ausgestattet ist, um alle mit dem Gesellschaftszweck zu vereinbarenden Handlungen und Geschäfte vorzunehmen und zu genehmigen.

7.5 Jeder Geschäftsführer kann beschränkte Sondervollmachten für besondere Aufgaben an einen oder mehrere Bevollmächtigte erteilen, der/die kein(e) Gesellschafter zu sein braucht/brauchen.

Art. 8. Verfahren.

8.1 Die Geschäftsführung versammelt sich so oft, wie es die Interessen der Gesellschaft erfordern sowie auf Einberufung eines der Geschäftsführer an dem in der Einberufung angegebenen Versammlungsort.

8.2 Jeder Geschäftsführer erhält für jede Versammlung der Geschäftsführung mindestens 24 (vierundzwanzig) Stunden vor dem für die Versammlung vorgesehenen Zeitpunkt eine schriftliche Mitteilung, außer im Falle einer Dringlichkeit. In einem solchen Fall wird die Art dieser Dringlichkeit (und ihre Gründe) im Einberufungsschreiben der Versammlung der Geschäftsführung kurz angegeben.

8.3 Die Versammlung kann ohne vorherige Einberufung rechtsgültig abgehalten werden, wenn alle Geschäftsführer der Gesellschaft bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und erklären, dass sie ordnungsgemäß über die Versammlung und ihre Tagesordnung informiert worden sind. Auf die Einberufung kann auch verzichtet werden, wenn das schriftliche Einverständnis jedes Geschäftsführers der Gesellschaft entweder in Urschrift oder als Telegramm, Fax, Telex oder E-Mail vorliegt.

8.4 Jeder Geschäftsführer kann sich durch schriftliche Ernennung eines anderen Geschäftsführers zu seinem Vertreter bei den Versammlungen der Geschäftsführung vertreten lassen.

8.5 Die Geschäftsführung kann nur rechtsgültig beraten und handeln, wenn die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist und, falls Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B ernannt wurden, wenn mindestens ein Geschäftsführer der Kategorie A und ein Geschäftsführer der Kategorie B anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse der Geschäftsführung werden rechtsgültig mit der Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst und, falls Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B ernannt wurden, diese Beschlüsse von mindestens einem Geschäftsführer der Kategorie A und einem Geschäftsführer der Kategorie B gebilligt worden sind. Die Protokolle der Versammlungen der Geschäftsführung werden von allen bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet.

8.6 Jeder Geschäftsführer kann an der Versammlung der Geschäftsführung mittels Telefon-oder Videokonferenz oder ähnlicher Kommunikationsmittel teilnehmen, bei denen sämtliche Versammlungsteilnehmer sich hören und miteinander sprechen können. Die Teilnahme an der Versammlung durch eines dieser Mittel gilt als der persönlichen Teilnahme an der Versammlung gleichwertig.

8.7 Die von allen Geschäftsführern unterzeichneten Umlaufbeschlüsse gelten als rechtsgültig gefasst, als wären sie in einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Versammlung der Geschäftsführung gefasst worden. Die Unterschriften der Geschäftsführer können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren, per Brief oder Telefax verschickten Kopien eines identischen Beschlusses angebracht werden.

Art. 9. Vertretung.

9.1 Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber in jedem Falle durch die alleinige Unterschrift des Einzelgeschäftsführers bei mehreren Geschäftsführern durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer verpflichtet.

9.2 Falls zwei Kategorien von Geschäftsführern erstellt wurden (Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B), wird die Gesellschaft zwingend durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B verpflichtet.

9.3 Die Gesellschaft wird auch durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift derjenigen Person(en) verpflichtet, der/denen eine solche Zeichnungsbefugnis rechtsgültig gemäß Artikel 8.2 der Satzung erteilt wurde.

Art. 10. Haftung der Geschäftsführer. Die Geschäftsführer übernehmen auf der Grundlage ihres Amtes keine persönliche Haftung für Verpflichtungen, die sie im Namen der Gesellschaft eingegangen sind, soweit diese Verpflichtungen in Übereinstimmung mit der Satzung und den Bestimmungen des Gesetzes eingegangen wurden.

IV. Gesellschafterversammlung

Art. 11. Befugnisse und Stimmrechte.

11.1 Der Einzelgesellschafter übt sämtliche der Gesellschafterversammlung vom Gesetz verliehenen Befugnisse aus.

11.2 Jeder Gesellschafter verfügt über Stimmrechte im Verhältnis zu der Zahl der von ihm gehaltenen Gesellschaftsanteile.

11.3 Jeder Gesellschafter kann sich bei den Gesellschafterversammlungen der Gesellschaft vertreten lassen, indem er eine andere Person schriftlich entweder per Brief, Telegramm, Telex, Telefax oder E-Mail zum Vertreter ernennt.

Art. 12. Form - Beschlussfähigkeit - Mehrheit.

12.1 Falls die Zahl der Gesellschafter nicht über fünfundzwanzig liegt, können die Beschlüsse der Gesellschafter per Umlaufbeschluss gefasst werden, dessen Wortlaut jedem Gesellschafter schriftlich entweder in Urschrift oder als Telegramm, Telex, Fax oder E-Mail gesandt wird. Die Gesellschafter üben ihr Stimmrecht durch Unterzeichnung des Umlaufbeschlusses aus. Die Unterschriften der Gesellschafter können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren, per Brief oder Telefax verschickten Kopien eines identischen Beschlusses angebracht werden.

12.2 Gemeinschaftliche Beschlüsse werden nur dann rechtsgültig gefasst, wenn sie von einer Anzahl von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

12.3 Beschlüsse über die Änderung der Satzung oder die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft bedürfen allerdings der mehrheitlichen Zustimmung der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft vertreten.

V. Jahresabschluss - Verwendung der Gewinne

Art. 13. Geschäftsjahr.

13.1 Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

13.2 Der Abschluss der Gesellschaft ist in jedem Jahr zum Ende des Geschäftsjahres zu erstellen, und der Geschäftsführer bzw. bei mehreren Geschäftsführern die Geschäftsführung stellt eine Bestandsliste mit Angabe des Wertes der Aktiva und Passiva der Gesellschaft auf.

13.3 Jeder Gesellschafter kann die Bestandsliste und die Bilanz am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 14. Verwendung der Gewinne. Von dem im Jahresabschluss ausgewiesenen Bruttogewinn der Gesellschaft wird der Nettogewinn durch Abzug der Gemeinkosten, Amortisierungen und Ausgaben ermittelt. Ein Betrag in Höhe von fünf Prozent (5%) des Jahresnettogewinns der Gesellschaft wird der gesetzlichen Rücklage zugewiesen, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft beträgt.

VI. Auflösung - Liquidation

Art. 15. Auflösung - Liquidation.

15.1 Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, der/die nicht Gesellschafter zu sein braucht/brauchen und durch Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Gesellschafterversammlung ernannt wird/werden, in welchem auch die Befugnisse und die Vergütung festgelegt werden. Soweit in dem Beschluss des/der Geschäftsführer(s) oder kraft des Gesetzes nichts Gegenteiliges vorgesehen ist, sind die Liquidatoren mit den weitestgehenden Befugnissen für die Flüssigmachung der Vermögenswerte und die Zahlung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ausgestattet.

15.2 Der nach der Flüssigmachung der Vermögenswerte und Zahlung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft verbleibende Überschuss wird an den Einzelgesellschafter bzw. bei mehreren Gesellschaftern an die Gesellschafter im Verhältnis zu den von jedem Gesellschafter an der Gesellschaft gehaltenen Anteile ausgezahlt.

VII. Allgemeine Bestimmung

Art. 16. Anwendbares Recht. Hinsichtlich sämtlicher Angelegenheiten, für die in der vorliegenden Satzung keine besondere Regelung enthalten ist, wird auf das Gesetz verwiesen.

Art. 17 Übergangsbestimmung. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Datum dieser Urkunde und endet am 31. Dezember 2012.

Zeichnung der Anteile

Zeichnung

Herr Marius RITSKES, vorgenannter Einzelgesellschafter, erklärt, alle 10.000 (zehntausend) Gesellschaftsanteile zu zeichnen.

Zahlung

Herr Marius RITSKES, in seiner Eigenschaft als Zeichnender, erklärt, alle ausgestellten und gezeichneten Anteile sowie die Emissionsprämie einzuzahlen, machend eine Summe von 1.000.000 Euro (eine Million Euro) durch Einbringung einer Sacheinlage (hiernach «Einbringung») von 767.812 (siebenhundertsiebenundsechsigtausend achthundertzwölf) Aktien der deutschen Aktiengesellschaft MySPARTA AG, mit Sitz in D-10711 Berlin, c/o Kurfürstendamm 119, eingetragen im Amtsregister Berlin-Charlottenburg unter der Nummer HRB 139609B (hiernach «MySPARTA»), börsennotiert an der Berliner Börse, ISIN DE0005233407, zu einem Gegenwert von einer 30 % (dreissig Prozent) höheren Bewertung als die niedrigste Notierung der letzten zwölf Monate, machend 1, 3024023 Euro (eins Komma drei null zwei vier null zwei drei Euro).

Die Dokumente, welche die juristische Existenz von MySPARTA belegen, wurden dem Notar vorgebracht. Der Beweis des Besitzes und der Bewertung der Sacheinlage wurde dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen durch ein Bankzertifikat.

Effektive Verwirklichung der Einbringung

Der Gesellschafter erklärt, dass

- er der alleinige Eigentümer vorbezeichneter Gesellschaftsaktien ist und dass er über diese Aktien verfügen kann, da diese rechtlich und vertraglich frei übertragbar sind;
- keinerlei Vorkaufsrecht oder anderes Recht besteht, laut welchem eine Person das Vorrecht hätte eine oder mehrere Aktien zu erwerben;
- alle übrigen Formalitäten zur Ausführung der Übertragung überall und gegenüber Dritten getätigt werden.

Der Gesellschafter erklärt außerdem, dass keinerlei juristische oder vertragliche Einschränkungen bestehen um diese Sacheinlage zu tätigen.

Bewertung der Sacheinlage

Die Sacheinlage wird somit auf eine Summe von 1.000.000 Euro (eine Million Euro) bewertet.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendeinhundert EURO (EUR 1.100,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Der Einzelgesellschafter, der das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat anschließend an die Gründung die folgenden Beschlüsse gefasst:

1. Die folgenden drei (3) Personen werden für einen unbefristeten Zeitraum zu Geschäftsführern der Gesellschaft ernannt:

i) Geschäftsführer der Kategorie A:

- Herr Marius RITSKES, Geschäftsführer, geboren am 27. März 1959 in Velsen (NL), wohnhaft in NL-5644 KB Eindhoven, Kortonjolaan 3,

ii) Geschäftsführer der Kategorie B:

- Herr Christoph KOSSMANN, Angestellter, geboren am 21. Juni 1957 in Homburg (D), mit beruflicher Anschrift in L-2056 Luxemburg, 412F, Route d'Esch,

- Frau Nathalie CLERCX, Angestellte, geboren am 21. Oktober 1979 in Lüttich (B), mit beruflicher Anschrift in L-2086 Luxemburg, 412F, Route d'Esch.

Der Notar hat den Erschienenen darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Erschienenene ausdrücklich anerkennen.

Bevollmächtigung

Der Erschienenene erteilt hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichnenden Notars Spezialvollmacht, in seinem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat er gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Manuela Mausen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 septembre 2012. LAC / 2012 / 45054. Reçu 75,-.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 2. Oktober 2012.

Référence de publication: 2012129498/252.

(120171111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

PR Retail Asset III (Wittland) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 171.743.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

IT APPEARED:

PR RETAIL ASSET I S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by Luxembourg law, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), whose registered office is at 291 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg) under number B 157571,

hereby represented by Ms Virginie Gonella, Attorney-at-law, residing professionally at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the executing notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby incorporated:

Chapter I. - Form, Corporate name, Object, Duration, Registered office

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares (parts sociales) hereafter created a company (the "Company") in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended from time to time (hereafter referred to as the "Law") and by the present articles of association (the "Articles"), which specify in the articles 2, 5, 7 and 17 the exceptional rules applying to a solely owned company (société unipersonnelle).

The Company will exist under the corporate name of PR Retail Asset III (Wittland) S.à r.l.

Art. 2. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time if a single shareholder, owning the entire issued share capital of the Company so decides. If there is more than one Shareholder, the Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

Art. 3. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign undertakings, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and the other entities.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form. Under this article, the concept of group will include and will be limited to the mother(s) company(ies), its subsidiaries and the entities in which the mother(s) company(ies) or its subsidiaries have an interest. The Company may also enter into any guarantee, pledge, mortgage or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes, securities, debentures and certificates, except by way of public offer, this list being not exhaustive.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

In a general fashion the Company may grant assistance to companies of the Company Group, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Registered office. The Company will have its registered office in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers (Conseil de Gérance) (as defined below).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers (Conseil de Gérance).

In the event that in the view of the Board of Managers (Conseil de Gérance) extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Chapter II. - Share capital - Shares (Parts sociales) - Transfer of shares

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares (parts sociales) (the "Shares"), each with a nominal value of one (1) euro, all of which are fully paid up.

Holders of Shares of the Company are individually referred as a "Shareholder" or collectively as the "Shareholders".

At the moment and as long as all the Shares are held by only one Shareholder, the Company is a solely owned company (société unipersonnelle) in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole Shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

Art. 6. Registration of shares - Indivisibility of shares. The Shares shall be issued in registered form only, in the name of a specific person and recorded in the Shareholders' register in accordance with article 185 of the Law. The Shareholders' register shall be kept at the registered office of the Company. Each holder of Shares will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

The Company recognizes only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint a single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

Art. 7. Transfer of shares. In case of a sole Shareholder, the Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting of Shareholders.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Chapter III. - Board of managers (Conseil de gérance) - Powers - Meetings - Auditor

Art. 8. Board of managers (Conseil de gérance). The Company shall be managed by a minimum of two (2) managers (gérants), who need not to be Shareholders of the Company. They will constitute a board of managers (conseil de gérance) (the "Board of Managers" or individually the "Manager").

The Board of Managers shall be elected by the sole Shareholder or by the general Shareholders' meeting, which will determine their mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole Shareholder or by a resolution of the general Shareholders' meeting.

In case where a Manager wants to resign of its mandate, he shall notify its decision to the Board of Managers reasonably in advance.

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency, resignation, removal or any other similar event affecting a Manager will not cause the Company to go into liquidation.

Art. 9. Powers of the board of managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

Art. 10. Meetings of the board of managers. The Board of Managers may appoint from among its members a chairperson (the "Chairperson") and one or more vice-chairpersons. It may also appoint a secretary, who needs not be a Manager, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the Shareholder(s).

The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the Managers and by the Chairperson and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate books.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, will be signed by such Chairperson or by the secretary (if any) or by any Manager.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his/her proxy. Managers may also cast their vote in writing or by cable, telegram, telex, electronic mail or telefax.

The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at a meeting of the Board of Managers. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

Any and all Managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or conference call or by any similar means of communication enabling thus all persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

Resolutions of the Board of Managers may be passed in the form of circular resolutions. Circular resolutions signed by all the members of the Board of Managers, are proper and valid as though they had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such decisions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Managers.

Art. 11. Delegation of powers - Liability. The Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company and as long as they have acted in the limit of their powers.

Art. 12. Representation of the company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of any Manager of the Company or by the signature of any officer to whom authority has been duly delegated by the Board of Managers at its sole discretion.

Art. 13. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or officers of the Board of Managers or

of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, member, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager or officer shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole Shareholder or to the next following meeting of Shareholders.

Art. 14. Indemnification. The Company may indemnify any Manager, officer or employee against expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of being or having been a Manager, officer or employee of the Company. Such person shall be so indemnified in all circumstances, except in relation to matters as to which it shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which it may be entitled.

Art. 15. Auditor(s). Where the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be Shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of statutory auditors.

Chapter IV. - General meetings of shareholders

Art. 16. General meeting of shareholders. The sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each Shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital (50%) adopt them.

However, resolutions to amend the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three-quarters (75%) of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Any Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who needs not be a Shareholder himself.

The holding of general Shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 17. Annual general meeting of shareholders. Where the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of the meeting, on the 30th April at 5.00 p.m. (Luxembourg time). If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting of Shareholders shall be held on the next following bank business day.

Other general meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified by the Board of Managers in the respective convening notices of such meetings.

General meetings of Shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, exceptional circumstances of force majeure so require.

Chapter V. - Financial year - Distribution

Art. 18. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

Art. 19. Approval of financial statements. At the end of each financial year, the Board of Managers shall present to the sole Shareholder or to the general Shareholders' meeting the financial statements (including an inventory with an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and profit and loss accounts in which the necessary depreciation charges must be made).

Each Shareholder either personally or through an appointed agent may consult at the registered office of the Company the above mentioned documents and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 20. Appropriation of profits - Reserve. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole Shareholder or the general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision account, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the Shareholders as dividend commensurate to their shareholding in the Company.

Art. 21. Interim dividends. Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of the present article and subject to any rule in addition to these as determined by the Board of Managers, together with the Shareholder(s):

- The Board of Managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest;

- In this respect, the Board of Managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the Shareholders;

- In addition, the decision of the Board of Managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the Board of Managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles;

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit or reserves as they appear on the above mentioned interim financial statements of the Company. The Board of Managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution; and

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the Shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy or any other similar event affecting the sole Shareholder or one of the Shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision of the sole Shareholder or of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum and majority requirements as for the amendments of the Articles.

At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (Shareholders or not) appointed by the sole Shareholder or by the general meeting of Shareholders who will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. - Miscellaneous

Art. 23. Applicable law. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes for the twelve thousand and five hundred (12,500) shares (parts sociales) representing the whole share capital of the Company, as follows:

Subscriber	Number of Shares	Subscribed amount (in EUR)	% of share capital
PR Retail Asset I S.à r.l.	12,500	12,500.-	100%
Total	12,500	12,500.-	100%

All these shares are fully paid up by payment in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) from now on is at the free disposal of the Company, proof thereof having been given to the undersigned notary by a blocking certificate.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-

General meeting of the sole shareholder

The prequalified party, representing the totality of the share capital of the Company is duly summoned and henceforth constituted as the general meeting of shareholder (the "Meeting"). Having noted that it is legally constituted, the Meeting has unanimously approved the following:

First resolution

The Meeting DECIDES to elect as Managers (Gérants) of the Company the following persons for an unlimited period of time:

1. Mr. Philip Mallard, born on 26 October 1948 in Birmingham (United Kingdom), with professional address at 131, Avenue Winston Churchill, B-1180 Uccle, Bruxelles, Belgium;
2. Mr. Jonas Mallard, born on 31 December 1970 in Harpenden (United Kingdom), with professional address at Centre d’Affaire La Boursidière, F-92350 Le Plessis-Robinson, France;
3. Mr. Russell Perchard, born on 16 January 1978 in Jersey, with professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
4. Mr. François Pfister, born on 25 October 1961 in Uccle (Belgium), with professional address at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The Meeting DECIDES that the registered office of the Company will be located at 291, Route d’Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date at the head of this document.

After due reading to the appearing party in his official capacity, the appearing party, known to the notary by his name, usual first name, status and residence, signed this document with us, the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le dix-neuvième jour du mois de septembre,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

PR RETAIL ASSET I S.à r. l, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 291 Route d’Arlon, L-1150 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157571,

ici représentée par Madame Virginie Gonella, Avocat à la Cour, résidant professionnellement au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2153 Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d’une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination sociale, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination sociale. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ainsi créées une société (la «Société») en la forme d’une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 2, 5, 7 et 17, les règles exceptionnelles s’appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

La Société existera sous la dénomination sociale PR Retail Asset III (Wittland) S.à r.l.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l’associé unique détenant la totalité du capital social libéré. S’il y a plusieurs associés, la Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l’assemblée générale des associés adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des présents Statuts.

Art. 3. Objet. L’objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l’acquisition par l’achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, de parts sociales, d’obligations, de reconnaissances de dettes, obligations bancaires ou autres

titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. Dans le cadre de cet article, la notion de groupe inclura et sera limitée à la (les) société(s) mère(s), ses filiales et les entités dans lesquelles la (les) société(s) mère(s) ou ses filiales détiennent une participation. La Société peut également octroyer toute garantie, gage, hypothèque ou toute autre forme de sûreté dans le cadre de l'exécution de tout contrat ou de toute obligation à charge de la Société.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, d'obligations bancaires, de titres, de certificats d'obligations et de certificats, excepté par le biais d'une offre au public, cette liste n'étant pas exhaustive.

La Société peut aussi employer ses fonds en investissant dans de l'immobilier ou des droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, la Société peut accorder une assistance aux Sociétés du Groupe, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance (tel que défini par après).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, laquelles, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Chapitre II. - Capital social - Parts sociales - Transfert de parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (ci-après les «Parts Sociales») chacune avec une valeur nominale de un (1) euro et toutes entièrement libérées.

Les détenteurs de Parts Sociales pris individuellement sont définis comme l'«Associé» ou lorsqu'ils sont pris collectivement comme les «Associés».

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul Associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouveraient à s'appliquer, chaque décision de l'Associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui seront établis par écrit.

Art. 6. Enregistrement des parts sociales - Indivisibilité des parts sociales. Les Parts Sociales seront émises exclusivement sous forme nominative, au nom d'une personne déterminée et inscrites sur le registre des Associés conformément à l'article 185 de la Loi. Le registre des Associés devra être conservé au siège social de la Société. Chaque détenteur de Parts Sociales notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse ainsi communiquée.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Dans l'hypothèse où une ou plusieurs Part(s) Sociale(s) sont détenues conjointement ou si la propriété de ces Parts Sociales est contestée, toutes les personnes réclamant un droit sur ces Parts Sociales doivent nommer une seule personne pour les représenter auprès de la Société. A défaut d'une telle nomination, les droits attachés aux Parts Sociales concernées seront suspendus.

Art. 7. Transfert des parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chaque Associé sont transmissibles sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des Associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

Les transferts de Parts Sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

Chapitre III. - Conseil de gérance - Pouvoirs - Assemblées - Commissaire

Art. 8. Conseil de gérance. La Société est gérée par au moins deux (2) gérants, Associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance» ou pris individuellement le «Gérant»).

Le Conseil de Gérance est nommé par l'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés qui déterminera la durée de leurs mandats. Les Gérants resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés.

Dans le cas où un Gérant veut démissionner de son mandat, il devra notifier sa décision au Conseil de Gérance raisonnablement à l'avance.

Le décès, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité, la démission, la révocation ou tout événement similaire affectant un Gérant n'entraîne pas la liquidation de la Société.

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 10. Réunions du conseil de gérance. Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président (le «Président») et un ou plusieurs vice-présidents. Il peut aussi désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des Associés.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les Gérants et le cas échéant par le Président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le Président ou par le secrétaire (le cas échéant) ou par un Gérant.

Chaque Gérant peut se faire représenter au Conseil de Gérance par un autre Gérant par procuration. Les Gérants peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme, télex, courriel ou message télécopié

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Chaque Gérant et même tous les Gérants, peuvent participer à une réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent se comprendre mutuellement. Une telle participation sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion.

Les décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises sous forme de résolutions circulaires. Les résolutions circulaires signées par tous les Gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions peuvent être documentées sur un document unique ou sur des documents séparés ayant un contenu identique et chacun d'eux étant signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Art. 11. Délégation des pouvoirs - Responsabilité. Le Conseil de Gérance peut déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Les Gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société et tant qu'ils ont agi dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 12. Représentation de la société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de l'un des Gérants ou par la signature d'un fondé de pouvoirs qui aurait été dûment habilité par le Conseil de Gérance à sa seule discrétion.

Art. 13. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs du Conseil de Gérance ou de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Tout Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplit des fonctions de gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une telle opération.

Dans le cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'Associé unique ou des Associés lors de la prochaine assemblée générale des Associés.

Art. 14. Indemnité. La Société pourra indemniser tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé, des dépenses raisonnablement encourues par eux du fait de toute action, procès ou poursuite auxquels il aura été partie en sa qualité de Gérant,

de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société. Une telle personne devra être indemnisée en toutes circonstances, sauf le cas où dans le cadre de pareille action, procès ou poursuite il serait finalement déclaré responsable de négligence grave ou de mauvaise administration délibérée; en cas de transaction, une telle indemnité ne sera accordée qu'en relation avec les affaires couvertes par la transaction et seulement si la Société est informée par son conseiller que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Un tel droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits nés dans son chef.

Art. 15. Commissaire(s). Si le nombre des Associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t Associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agiront en collège et formeront le conseil des commissaires aux comptes.

Chapitre IV. - Assemblées générales des associés

Art. 16. Assemblée générale des associés. L'Associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé possède un nombre de votes égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social (50%).

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société, pour lequel un vote à l'unanimité des Associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts (75%) du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.

Chaque Associé peut agir à toute assemblée générale des Associés en nommant par écrit ou par fax un mandataire en tant que représentant, qu'il soit Associé ou non.

La tenue d'assemblées générales des Associés n'est pas obligatoire quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 17. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des Associés est supérieur à vingt cinq (25), une assemblée générale annuelle des Associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 30 avril à 17.00 heures (heure de Luxembourg). Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle des Associés devrait se tenir le jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées des Associés pourront être tenues à l'endroit et à l'heure tels que précisé par le Conseil de Gérance dans les convocations relatives à ces assemblées.

Les assemblées générales des Associés, y compris l'assemblée générale annuelle, pourront se tenir à l'étranger, si de l'avis définitif du Conseil de Gérance, des circonstances exceptionnelles de force majeure le requièrent.

Chapitre V. - Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année, et finit le dernier jour de décembre de la même année sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012.

Art. 19. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, le Conseil de Gérance présentera à l'Associé unique ou à l'assemblée générale des Associés les comptes annuels (incluant un inventaire indiquant la valeur des avoirs et des dettes de la Société ainsi que le bilan et le compte de pertes et profits qui indiqueront les charges résultant des amortissements nécessaires).

Chaque Associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, les documents susmentionnés et, le cas échéant, le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 20. Répartition des profits - Réserve. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la réserve requise par la Loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année sociale ou de le distribuer aux Associés comme dividende proportionnellement à leur participation dans la Société.

Art. 21. Dividendes intérimaires. Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le Conseil de Gérance ensemble avec l'/les Associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au Conseil de Gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société;

- A cet effet, le Conseil de Gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que les Associé(s) pourraient conclure entre eux;

- En outre, la décision du Conseil de Gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux (2) mois au moment de cette décision du Conseil de Gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits réalisés depuis la fin de l'année sociale augmentés des profits à reporter et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts;

- Enfin, la distribution des dividendes intérimaires doit être limitée au montant du profit distribuable ou des réserves tels qu'ils apparaissent sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le Conseil de Gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant de vérifier ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables; et

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre l'/les Associé(s) des dividendes qui lui/leur ont été distribués mais qui ne correspondent pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action en répétition se prescrit par cinq (5) ans à partir du jour de la distribution.

Chapitre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'Associé unique ou un des Associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'Associé unique ou par l'assemblée générale des Associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (Associés ou non) nommés par l'Associé unique ou par l'assemblée générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunération.

Chapitre VII. - Divers

Art. 23. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et Libération

Les statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire à 12.500 (douze mille cinq cent) Parts Sociales de la Société représentant la totalité du capital social de la Société comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant (en EUR) souscrit	% de capital social
PR Retail Asset I S.à r.l.	12.500	12.500,-	100%
Total	12.500	12.500,-	100%

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par un certificat de blocage.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à EUR 1.200,-.

Assemblée générale de l'associé unique

La partie pré-qualifiée, représentant la totalité du capital social de la Société, dûment convoquée, constitue de droit et dès lors l'assemblée générale (l'«Assemblée»).

Ayant constaté qu'elle est légalement constituée, l'Assemblée a unanimement approuvé ce qui suit:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE d'élire comme Gérants de la Société les personnes suivantes pour une durée indéterminée:

1. Monsieur Philip Mallard, né le 26 octobre 1948 à Birmingham (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 131, Avenue Winston Churchill, B-1180 Uccle, Bruxelles, Belgique;

2. Monsieur Jonas Mallard, né le 31 décembre 1970 à Harpenden (United Kingdom), ayant son adresse professionnelle au Centre d'Affaire La Boursidière, F-92350 Le Plessis-Robinson, France;

3. Monsieur Russell Perchard, né le 16 janvier 1978 à Jersey, ayant son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

4. Monsieur François Pfister, né le 25 octobre 1961 à Uccle (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Seconde résolution

L'Assemblée DECIDE que le siège social de la Société sera situé au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné comprenant et parlant français atteste ici qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en français. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte en anglais et le texte en français, la version en anglais prévaudra.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg à la date stipulée au début de cet acte.

Et après lecture faite à la partie comparante et agissant dans le cadre de son pouvoir, la partie comparante connue du notaire par ses nom, prénom usuel, statut et résidence, a signé cet acte avec nous, le notaire.

Signé: V. GONELLA et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 septembre 2012. Relation: LAC/2012/45323. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Référence de publication: 2012129656/537.

(120171053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Scaff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3385 Noertzange, 13, route de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 171.734.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur SCHARES Théodore, entrepreneur, né à Ettelbruck, le 10 novembre 1963, demeurant à L-3311 Abweiler, 38, rue du Village.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer par la présente et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «SCAFF S.à r.l.», (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Bettembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet le commerce et la location de matériel de bâtiment, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

Art. 7.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celle-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayant droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 13. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre 2012.

Souscription et libération du capital social

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire à l'intégralité des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire moyennant certificat bancaire.

126692

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale et représentant l'intégralité du capital a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la société est établi à L-3385 NOERTZANGE (commune de Bettembourg), 13, route de Kayl.
- 2) Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur SCHARES Théodore, prénommé.

Vis-à-vis des tiers, il peut engager valablement la société par sa seule signature.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. SCHARES, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 septembre 2012. Relation: LAC/2012/43821. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Référence de publication: 2012129695/107.

(120170738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

PID Project Invest and Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 32, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 133.743.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012129242/10.

(120170805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Skylabs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.236.

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth day of July.

Before Us, Maître ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Campus II Holding S.à r.l., a private limited liability company formed under the laws of Luxembourg, with registered office in L-1331 Luxembourg, 25a, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 148.235,

here represented by Me Tanja Blankenburg, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 28th June 2012 under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- the appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Skylabs S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office in L-1331 Luxembourg, 25a, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 148.236, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 11 September 2009, as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1964 on 8 October 2009 (the "Company").

- the articles of association of the Company were amended on 12 October 2010 pursuant to a notary deed established by notary public Maître Joëlle BADEN, as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2676 on 7 December 2010, with the aim of changing the name of the Company.

- the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each.

Now, therefore, the Sole Shareholder, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder of the Company decides to increase the subscribed capital by a total amount of eight million eight hundred seventy-five thousand nine hundred and eight euro (EUR 8,875,908.-) (the "Total Amount") to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to the amount of eight million eight hundred eighty-eight thousand four hundred and eight euro (EUR 8,888,408.-) by the issuance of eight million eight hundred seventy-five thousand nine hundred and eight (8,875,908) new shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

For accounting purposes, the capital increase by six million five hundred thirty-six thousand four hundred thirty-three euro (EUR 6,536,433.-) of the Total Amount shall have effect as of 1 October 2011 and the capital increase by the remaining two million three hundred thirty-nine thousand four hundred seventy-five (EUR 2,339,475.-) of the Total Amount shall have effect as of 31 December 2011.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the Sole Shareholder declares to subscribe for eight million eight hundred seventy-five thousand nine hundred and eight (8,875,908) new shares and to have them fully paid up by way of a contribution in kind of a claim against the Company.

The claim contributed by the Sole Shareholder has a value of eight million eight hundred seventy-five thousand nine hundred and eight euro (EUR 8,875,908.-), as so valued by the management of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 5, paragraph 5.1 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at eight million eight hundred eighty-eight thousand four hundred and eight euro (EUR 8,888,408.-) represented by eight million eight hundred eighty-eight thousand four hundred and eight (8,888,408) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately three thousand seven hundred euro (EUR 3,700.-).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des Vorgehenden:

Im Jahr zweitausendzwoölf, den sechzehnten Juli,

ERSCHIEN:

vor Notar ARRENSDORFF mit Amtssitz in Luxemburg,

Campus II Holding S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts (société à responsabilité limitée) mit Sitz in L-1331 Luxemburg, 25a, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 148.235,

hier vertreten durch M^e Tanja BLANKENBURG, Rechtsanwältin, beruflich ansässig in Luxemburg,

aufgrund privatschriftlicher Vollmacht vom 28. Juni 2012.

welche Vollmacht nach „ne varietur“ Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt und mit derselben einregistriert wird.

Die Erschienene, wie vorbenannt vertreten, hat den unterzeichneten Notar ersucht, das Folgende zu beurkunden:

- Die Erschienenene ist alleiniger Gesellschafter (der „Alleinige Gesellschafter“) der „Skylabs S.à r.l.“, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts (société à responsabilité limitée), mit Sitz in L-1331 Luxemburg, 25a, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 148.236, gegründet gemäß Urkunde des Notars Joseph ELVINGER, mit Amtssitz in Luxemburg, am 11. September 2009, veröffentlicht im Amtsblatt Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1964 am 8. Oktober 2009 (die "Gesellschaft").

- Die Satzung der Gesellschaft wurde seit ihrer Gründung einmalig zum Zwecke der Namensänderung geändert, aufgrund Urkunde von Notar Joëlle BADEN vom 12. Oktober 2010, veröffentlicht im Amtsblatt Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2676 am 7. Dezember 2010.

- Das Kapital der Gesellschaft ist auf zwölf Tausend fünf Hundert Euro (EUR 12.500,-) festgelegt und in zwölf Tausend fünf Hundert (12.500) Anteile mit einem Nominalwert von je ein Euro (EUR 1,-) eingeteilt.

Der Alleinige Gesellschafter, vertreten durch seinen Bevollmächtigten, ersucht den Notar nunmehr folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt, das gezeichnete Kapital der Gesellschaft um einen Gesamtbetrag in Höhe von acht Millionen acht Hundert fünfundsiebzig Tausend neun Hundert und acht Euro (EUR 8.875.908,-) (der „Gesamtbetrag“) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von zwölf Tausend fünf Hundert Euro (EUR 12.500,-) auf einen Betrag von acht Millionen acht Hundert achtundachtzig Tausend vier Hundert und acht Euro (EUR 8.888.408,-) zu bringen, gegen Ausgabe von acht Millionen acht Hundert fünfundsiebzig Tausend neun Hundert und acht (8.875.908) Anteilen zu einem Nominalwert von jeweils ein Euro (EUR 1,-).

Aus Buchhaltungsgründen soll die Kapitalerhöhung eines Teilbetrages in Höhe von sechs Millionen fünf Hundert sechsunddreißig Tausend vier Hundert dreiunddreißig Euro (EUR 6.536.433,-) des Gesamtbetrages mit Wirkung zum 1. Oktober 2011 und des Restbetrages in Höhe von zwei Millionen drei Hundert neununddreißig Tausend vier Hundert fünfundsiebzig Euro (EUR 2.339.475,-) mit Wirkung zum 31. Dezember 2011 erfolgen.

Zeichnung - Einzahlung

Der Alleinige Gesellschafter erklärt daraufhin, acht Millionen acht Hundert fünfundsiebzig Tausend neun Hundert und acht (8.875.908) neue Anteile zu zeichnen und den Betrag von acht Millionen acht Hundert fünfundsiebzig Tausend neun Hundert und acht Euro (EUR 8.875.908,-) durch Einbringung einer Forderung gegen die Gesellschaft vollständig einzuzahlen.

Die Forderung des Alleinigen Gesellschafters hat ein Wert von acht Millionen acht Hundert fünfundsiebzig Tausend neun Hundert und acht Euro (EUR 8.875.908,-) wie die Geschäftsführung der Gesellschaft sie bewertet hat.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorangehenden Beschlusses beschließt der Alleinige Geschäftsführer, Artikel 5, Absatz 5.1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, welcher ab sofort den folgenden Wortlaut haben wird:

« **5.1.** Le capital de la société est fixé à huit millions huit cent quatre-vingt-huit mille quatre cent huit euros (EUR 8.888.408,-), représenté par huit million huit cent quatre-vingt-huit mille quatre cent huit (8.888.408) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Nachdem keine weiteren Themen zu erörtern waren, wurde die Hauptversammlung geschlossen.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr dreitausendsiebenhundert (EUR 3.700,-) geschätzt

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der oben erschienenen Personen die vorliegende Urkunde in Englisch, gefolgt von einer deutschen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben erschienenen Personen und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung rechtsgültig.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehende an den Bevollmächtigten der Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: BLANKENBURG, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2021. Relation: LAC/2012/34801. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 3 août 2012.

Référence de publication: 2012129710/129.

(120171072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Harmonie Grand-Ducale Municipale de la Ville de Wiltz, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9530 Wiltz, 13, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg F 9.287.

— STATUTS

Entre les soussignés:

Gilbert Klein, ingénieur de recherche, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à 6, Duerefwee, L-9746 Drauffelt

Romain Crochet, instituteur, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à 9, Duerfstrooss, L-9669 Mecher

Denise Kugener, employée privée, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à 8, rue des Tisserands, L-9574 Wiltz

Albert Crochet, fonctionnaire d'état, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à 7, Haaptstrooss, L-9158 Heiderscheid

Simone Mack, institutrice, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à 17, op der Tomm, L-9653 Goesdorf

Dan Huet, instituteur, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à 14, rue de l'Indépendance, L-9532 Wiltz

Marc Schlottert, mécanicien, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à 5, Cité Buurgstad, L-9767 Pintsch

et tous ceux qui seront ultérieurement admis, il a été créé une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, (ci-après loi du 21 avril 1928).

Art. 1^{er}. L'association prend la dénomination "HARMONIE GRAND-DUCALE MUNICIPALE DE LA VILLE DE WILTZ, association sans but lucratif". Son siège est fixé à Wiltz (13, Grand-rue) et sa durée est illimitée.

Art. 2. L'association a pour objet de développer et de promouvoir la pratique musicale et la formation musicale, ainsi que par extension, toutes activités qui se rapportent à la vie musicale et socio-culturelle.

Art. 3. L'association se compose des musiciens, directeurs, membres du conseil d'administration, portes-drapeau, archivistes et toutes autres personnes s'intéressant d'une manière active aux activités de l'association. Le nombre des membres est illimité sans pouvoir être inférieur à cinq.

Art. 4. Les personnes qui désirent devenir membre de l'association présentent une demande d'admission au conseil d'administration qui statue sur le bien-fondé de cette demande.

Art. 5. Les membres versent à l'association une cotisation annuelle dont le montant est fixé chaque année par l'assemblée générale.

Art. 6. La qualité de membre se perd:

a) par démission volontaire;

b) en cas de non-paiement de la cotisation, trois mois après sommation de paiement dûment notifiée par lettre recommandée;

c) par exclusion: elle ne peut avoir lieu que si les agissements du membre en question portent préjudice aux intérêts de l'association, ou si le membre ne se conforme pas aux statuts et aux règlements pris en exécution des statuts, ni aux résolutions adoptées par l'assemblée générale. L'assemblée générale décide de l'exclusion à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations.

Art. 7. Les membres forment l'assemblée générale. Le président, assisté par les administrateurs, préside l'assemblée générale. Lors d'un vote, secret ou à main levée, chaque membre dispose d'une seule voix. Il est loisible à chaque membre de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre moyennant une procuration écrite, sans qu'il soit cependant permis de représenter plus d'un membre.

Art. 8. L'assemblée générale a pour mission d'apporter des modifications aux statuts, d'arrêter les règlements à prendre en exécution des statuts, de nommer et de révoquer les membres du conseil d'administration et les vérificateurs des comptes, d'approuver les rapports annuels, de fixer le montant de la cotisation annuelle à charge des membres, d'arrêter le budget des recettes et des dépenses, d'arrêter le programme d'activités de l'association, de discuter des propositions présentées par les membres, de décider de l'exclusion des membres et de décider le cas échéant de la dissolution de l'association.

Art. 9. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année au mois de janvier. Le conseil d'administration en fixe le lieu et la date. Il peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Une assemblée générale doit être convoquée si un cinquième des membres en fait la demande.

Art. 10. La convocation pour l'assemblée générale contient l'ordre du jour tel qu'il a été fixé par le conseil d'administration et se fait par simple lettre, courriel ou publication officielle au moins huit jours à l'avance. Toute proposition signée par un cinquième des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 11. L'assemblée est valablement constituée, quelque soit le nombre des membres présents ou représentés, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les présents statuts. L'assemblée décide par vote secret ou à main levée. Le vote est secret lorsque des personnes y sont impliquées. Les décisions sont prises à la majorité des voix, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les présents statuts.

Art. 12. Les décisions de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal, conservé par le secrétaire au siège social où tous les membres et les tiers peuvent en prendre connaissance.

Art. 13. Les modifications aux statuts se font conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928.

Art. 14. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de cinq membres majeurs au moins et de onze membres majeurs au plus, élus par l'assemblée générale à la majorité des voix des membres présents ou représentés pour une durée d'un année. Les administrateurs sont rééligibles et toujours révocables. Plus de la moitié du conseil d'administration doit être composée de musiciens. En cas de vacance, le conseil d'administration pourvoit provisoirement au remplacement des administrateurs. Les pouvoirs des administrateurs ainsi cooptés, prennent fin à l'époque ou devait normalement expirer le mandat de l'administrateur remplacé.

Art. 15. Le conseil d'administration choisit en son sein, après les élections, le président, le ou les vice-présidents, le secrétaire, le trésorier et les archivistes.

Art. 16. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige, mais au moins une fois par trimestre. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres est présente. Aucun administrateur ne peut se faire représenter.

Art. 17. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires. Tout ce qui n'est pas réservé expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts, est de la compétence du conseil. Il prend ses décisions à la majorité des voix. Le conseil peut déléguer, sous sa responsabilité, ses pouvoirs pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires de son choix.

Art. 18. A l'égard des tiers, l'association est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs. Pour les quittances la seule signature d'un des administrateurs est suffisante.

Art. 19. Le conseil d'administration peut élaborer un règlement interne régissant le fonctionnement interne de l'orchestre; la participation des membres aux répétitions et manifestations de l'association et l'attribution et le retrait d'un instrument ou de tout bien appartenant à l'association.

Art. 20. Les comptes sont tenus par le trésorier qui est chargé de la gestion financière de l'association, de la comptabilisation des recettes et des dépenses et de l'établissement et du décompte annuel à la clôture de l'exercice, qui est fixée au 31 décembre. La gestion du trésorier est contrôlée par deux vérificateurs des comptes majeurs qui ne font pas partie du conseil d'administration et qui sont désignés chaque année par l'assemblée générale.

Art. 21. Le conseil d'administration peut accorder à des personnes et des institutions, qui par des dons annuels tiennent à soutenir l'association dans ses activités, le titre honorifique de "membre donateur". De même peut-il conférer le titre de "membre honoraire" à des personnes qui ont rendu des services ou fait des dons particuliers à l'association. Ces titres honorifiques ne donnent pas naissance à des droits au sein de l'association.

Art. 22. L'exercice social commence le premier janvier.

Art. 23. En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale détermine la destination des biens sociaux, en leur assignant une affectation se rapprochant autant que possible de l'objet en vue duquel l'association avait été créée.

Art. 24. Tous les cas non visés par les présents statuts sont régis par la loi du 21 avril 1928.

Ainsi présenter et valider par l'assemblée générale extra-ordinaire le 21 janvier 2012 au siège social à Wiltz et signer par les membres fondateurs

Gilbert Klein / Romain Crochet / Denise Kugener / Simone Mack / Albert Crochet / Dan Huet /
Marc Schlottert.

Référence de publication: 2012130021/100.

(120170584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Videodeals.com S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 129.700,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.595.

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of September, before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, was held an extraordinary general meeting of shareholders of Videodeals.com S.A., a public company limited by shares, having its registered offices at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry (Registre de Commerce et des Sociétés) under no. B.159.595, incorporated by notarial deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary officiating in Luxembourg, on March 9, 2011, as published in the Official Gazette of Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) number 1319 of June 17, 2011, whose articles were last amended on 23 August, 2012 by the undersigned notary, not yet published in the Official Gazette of Luxembourg (the "Company").

The Meeting was presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg (the "Chairman"). The Meeting appointed Mrs Maria SANTIAGO-DE SOUSA, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg as secretary and Maria SANTIAGO-DE SOUSA, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg as scrutineer.

The Chairman requested the notary to record that:

(I) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, which, after having been signed by the proxy holder of the represented shareholders; the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

(II) The proxies of the represented shareholders, after having been signed *in varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall also remain annexed to the present deed.

(III) As appears from the attendance list, the entire issued and paid up share capital of the company, is represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

(IV) The agenda of the extraordinary general meeting of shareholders is worded as follows:

a. Waiver of convening formalities.

b. Waiver of any and all pre-emptive rights with respect to the issuance of the New Shares (as defined hereafter).

c. Increase of the Company's share capital from one hundred and thirteen thousand seven hundred Euro (EUR 113,700) to one hundred and twenty nine thousand seven hundred Euro (EUR 129,700) through the issuance of sixteen thousand (16,000) new shares of a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (such shares collectively hereinafter the "New Shares"), by way of a contribution in cash of an amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) (the "Contribution"), whereby the value of the Contribution exceeding the aggregate nominal value of the New Shares to be issued, being an amount of thirty four thousand Euro (EUR 34,000.-) shall be allocated to the share premium reserve of the Company.

d. Subscription and payment of the New Shares.

e. Subsequent amendment of article 5.1 of the Company's Articles of Association of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items c. and d.

f. Miscellaneous.

The general meeting of shareholders of the Company ("Meeting") then proceeded to take the following resolutions unanimously:

First resolution

The entire share capital being present or validly represented, the Meeting waived any and all formalities in relation to the holding of a general meeting of shareholders of the Company, considered itself as duly convened and declared to have full knowledge of the agenda of the present meeting which was communicated in advance.

Second resolution

The Meeting waived any and all pre-emptive rights in respect of the issuance the New Shares.

Third resolution

The Meeting resolved to increase the capital of the Company from one hundred and thirteen thousand seven hundred Euro (EUR 113,700) to an amount of one hundred and twenty nine thousand and seven hundred Euro (EUR 129,700) through the issuance of sixteen thousand (16,000) new shares of a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (such shares collectively hereinafter the "New Shares"), by way of a contribution in cash of an amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) (the "Contribution"), whereby the value of the Contribution exceeding the aggregate nominal value of the New Shares to be issued, being an amount of thirty four thousand Euro (EUR 34,000.-) shall be allocated to the share premium reserve of the Company.

Thereupon, MICHAL HÜBSCHMANN B.V., with registered offices at Schiermonnikoogstraat 5, 1181 HH Amstelveen, the Netherlands, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy, here annexed, intervened and subscribed for all New Shares and paid the New Shares up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-), so that the amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) is at the disposal of the Company. Proof of existence and value of the Contribution has been given to the undersigned Notary.

Fourth resolution

The Meeting declared that, as a result of the issuance of the New Shares, the number of shares in the Company's issued share capital is raised from one hundred and thirteen thousand seven hundred (113.700) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each to one hundred and twenty nine thousand and seven hundred (129.700) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and that all New Shares were subscribed for and fully paid in.

Fifth resolution

Consequently, the Meeting resolved to amend the provisions of Article 5.1 of the Company's articles of association as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is set at one hundred and twenty nine thousand seven hundred Euro (EUR 129,700.-), represented by one hundred and twenty nine thousand seven hundred (129,700) shares in registered form with a nominal value of one Euro each (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-in."

Estimated costs

The cost, remuneration or expenses, which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand seven hundred euro (€ 1,700.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has verified the existence of the conditions set out in Article 26 of the Luxembourg Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that as per the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a version in French. At the request of the same appearing parties it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French version of this deed, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first mentioned above. The notarial deed having been read to the representative of the appearing parties, the said person signed together with the notary, this present original deed.

Follows the French translation of the preceding text: Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sixième jour du mois de septembre, par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, s'est tenue un assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Videodeals.com S.A., ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B.159.595 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 9 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1319 en date du 17 juin 2011, dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte notarié du notaire instrumentant en date du 23 août, 2012, ne pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

La réunion a été présidée par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg (le «Président»). La réunion a nommé Mme Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg comme secrétaire et Mme Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg comme scrutateur.

Le Président a requis au notaire instrumentant d'acter que:

(I) Les actionnaires présents ou représentés et le nombre de actions détenues par chacun sont renseignés sur une liste de présence, qui, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés; les membres du conseil de la réunion et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

(II) Les procurations d'actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du conseil de la réunion et le notaire instrumentant, resteront également annexée au présent acte.

(III) Il appert de la liste de présence, que l'intégralité du capital social de la Société, est représentée de sorte que la réunion peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour.

(IV) Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est libellé comme suit:

- a) Renonciation aux formalités de convocation de l'assemblée générale des associés de la Société;
- b) Renonciation de droits de préemption relative à l'émission des Nouvelles Actions (telles que définies ci-dessous).
- c) Augmentation du capital social de la Société de cent treize mille sept cent euros (EUR 113.700.-) à un montant de cent vingt neuf mille sept cent euros (EUR 129.700) par émission de seize mille (16.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'une euro (EUR 1.-) chacune (ci-après: les «Nouvelles Actions») par apport en numéraire d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) («l'Apport en Numéraire»), dont la valeur de l'Apport en Numéraire excédant la valeur nominale intégrale des Nouvelles Actions à émettre, étant un montant de trente quatre mille euros (EUR 34.000.-) sera attribué au réserve de prime d'émission;
- d) Souscription et libération des Nouvelles Actions.
- e) Modification subséquente des dispositions de l'article 5.1. de statuts de la Société de manière à refléter les résolutions prises aux points c et d.
- f) Divers.

L'assemblée générale des associés de la Société («l'Assemblée») a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant présente ou représentée à l'assemblée générale des associés, l'Assemblée décide de renoncer aux toutes formalités de convocation d'une assemblée générale des associés de la Société, se considère comme être dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui ont été communiqués au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la renonciation par les actionnaires de la Société de leurs droits de préemption relative à l'émission des Nouvelles Actions.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social cent treize mille sept cents Euros (EUR 113.700) à cent vingt neuf mille sept cents euros (EUR 129.700), par émission des Nouvelles Actions et d'accepter que ces Nouvelles Actions seront libérées par voie d'un apport en numéraire pour un montant totale de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) et d'attribuer la valeur de l'Apport en Numéraire excédant la valeur nominale intégrale des Nouvelles Actions à émettre, étant un montant de trente quatre mille euros (EUR 34.000.-) au réserve de prime d'émission.

A ce stade MICHAL HÜBSCHMANN B.V., ayant son siège social à Schiermonnikoogstraat 5, 1181 HH Amstelveen, Les Pays-Bas, ici dûment représentée par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu d'une procuration, ci-annexée, est intervenue et a déclaré de souscrire toutes les Nouvelles Actions et de les libérer par voie d'un rapport en numéraire de cinquante mille euros (EUR 50.000,-), de sorte que le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) est à la disposition de la Société. Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Numéraire a été donnée au notaire instrumentaire, par voie d'un certificat de blocage.

Quatrième résolution

L'Assemblée déclare que, suite à cette augmentation du capital social de la Société par création et émission des Nouvelles Actions, le nombre des actions du capital social de la Société a été augmenté de cent treize mille sept cent (113.700) à un montant de cent vingt neuf mille sept cent (129.700), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, et que les Nouvelles Actions ont été entièrement libérées.

Cinquième résolution

Suite à cette augmentation du capital social, l'Assemblée décide de modifier les dispositions de l'Article 5 des statuts de la Société et leur donner la teneur suivante:

" Art. 5.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cent vingt neuf mille sept cent euros (EUR 129.700,-), représenté par cent vingt neuf mille sept cent (129.700) actions d'une valeur nominale d'une euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille sept cents euros (€ 1.700,-).

126700

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement de ces conditions.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, elles ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 septembre 2012. Relation: EAC/2012/11967. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012130534/178.

(120171599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Wonderview S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 64.335.

L'an deux mille douze, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de «WONDERVIEW S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 64.335, constituée suivant acte notarié en date du 28 avril 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 540 du 24 juillet 1998. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1684 du 9 août 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Raul MARQUES, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Danielle SCHULLER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Mise en liquidation de la Société.

2.- Nomination en qualité de liquidateur Monsieur Jacques RECKINGER et définition de ses pouvoirs.

3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de procéder à la dissolution de la Société WON-DERVIEW S.A. et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de nommer comme liquidateur de la Société Monsieur Jacques RECKINGER, Maître en Droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. LIOTINO, R. MARQUES, D. SCHULLER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 octobre 2012. Relation: EAC/2012/12829. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012130553/63.

(120171465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Drake Recoveries S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: GBP 12.505,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.049.

In the year two thousand and twelve, on the first day of October,
Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CVF Lux Master S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 151.957 (CVF);

duly represented by one of its managers Mrs. Cécile GADISSEUR.

CVI GVF (Lux) Master S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 119.271 (CVI GVF and, together with CVF, the Shareholders);

duly represented by one of its managers Mrs. Cécile GADISSEUR.

IN PRESENCE OF:

CVI CVF II Lux Master S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 170.644 (CVI CVF II, the New Shareholder);

duly represented by one of its managers Mrs. Cécile GADISSEUR.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that:

I. CVF and CVI GVF are the shareholders of Drake Recoveries S.à r.l., a société à responsabilité limitée de titrisation having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 132.049 incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, on 23rd August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 26th October 2007, number 2434. The articles of association have been amended for the last time, pursuant to a deed of the undersigned notary, on 6th

June 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 3rd August 2011, number 1758 (the "Company").

II. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500) represented by twelve thousand four hundred fifty (12,450) class A shares, two (2) class B shares, two (2) class C shares, two (2) class D shares, two (2) class E shares, two (2) class F shares, two (2) class G shares, two (2) class H shares, two (2) class I shares, two (2) class J shares, two (2) class K shares, two (2) class L shares, two (2) class M shares, two (2) class N shares, two (2) class O shares, two (2) class P shares, two (2) class Q shares, two (2) class R shares, two (2) class S shares, two (2) class T shares, two (2) class U shares, two (2) class V shares, two (2) class W shares, two (2) class X shares, two (2) class Y shares and two (2) class Z shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each;

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of five British Pounds (GBP 5) in order to increase it from its present amount of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500) represented by twelve thousand four hundred fifty (12,450) class A shares, two (2) class B shares, two (2) class C shares, two (2) class D shares, two (2) class E shares, two (2) class F shares, two (2) class G shares, two (2) class H shares, two (2) class I shares, two (2) class J shares, two (2) class K shares, two (2) class L shares, two (2) class M shares, two (2) class N shares, two (2) class O shares, two (2) class P shares, two (2) class Q shares, two (2) class R shares, two (2) class S shares, two (2) class T shares, two (2) class U shares, two (2) class V shares, two (2) class W shares, two (2) class X shares, two (2) class Y shares and two (2) class Z shares having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each to the amount of twelve thousand five hundred and five British Pounds (GBP 12,505, by way of issuance of one (1) class D share, one (1) class E share, one (1) class F share, one (1) class G share, one (1) class H share having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each;

2. Amendment to article 6 of the articles of association of the Company.

Now, therefore, the Shareholders have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

1. The Shareholders resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five British Pounds (GBP 5) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500) represented by twelve thousand four hundred fifty (12,450) class A shares, two (2) class B shares, two (2) class C shares, two (2) class D shares, two (2) class E shares, two (2) class F shares, two (2) class G shares, two (2) class H shares, two (2) class I shares, two (2) class J shares, two (2) class K shares, two (2) class L shares, two (2) class M shares, two (2) class N shares, two (2) class O shares, two (2) class P shares, two (2) class Q shares, two (2) class R shares, two (2) class S shares, two (2) class T shares, two (2) class U shares, two (2) class V shares, two (2) class W shares, two (2) class X shares, two (2) class Y shares and two (2) class Z shares having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each to the amount of twelve thousand five hundred and five British Pounds (GBP 12,505, by way of issuance of one (1) class D share, one (1) class E share, one (1) class F share, one (1) class G share, one (1) class H share having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each

Subscription - Payment

The shareholders expressly waive their preferential right of subscription.

Then CVI CVF II, prenamed, declares to subscribe for one new Class D Share, one new Class E Share, one new Class F Share, one new Class G Share and one new Class H Share, each having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1), and to have it fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of five Pound Sterling (GBP 5) which is evidenced to the notary by a blocking certificate.

The Shareholders and CVI CVF II (together, the "New Shareholders"), now representing the entire share capital of the Company, have unanimously taken the following resolutions:

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the New Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred and five British Pounds (GBP 12,505) represented by:

- twelve thousand four hundred fifty (12,450) class A shares,
- two (2) class B shares,
- two (2) class C shares,
- three (3) class D shares,
- three (3) class E shares,
- three (3) class F shares,
- three (3) class G shares,
- three (3) class H shares,

- two (2) class I shares,
- two (2) class J shares,
- two (2) class K shares,
- two (2) class L shares,
- two (2) class M shares,
- two (2) class N shares,
- two (2) class O shares,
- two (2) class P shares,
- two (2) class Q shares,
- two (2) class R shares,
- two (2) class S shares,
- two (2) class T shares,
- two (2) class U shares,
- two (2) class V shares,
- two (2) class W shares,
- two (2) class X shares,
- two (2) class Y shares
- and two (2) class Z shares

having a par value of one British Pound (GBP 1) each.

The shares thus issued may be expressed as being exclusively related to one or more specific compartments of the Company, which shall be decided by appropriate resolutions of the sole shareholder or of the shareholders of the Company, as the case may be."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present, is approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200).

Declaration

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier jour d'octobre,

Par devant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

CVF Lux Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.957 (CVF);

Ici représentée par Madame Cécile Gadisseur, une de ses gérantes

CVI GVF (Lux) Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.271. (CVI GVF et ensemble avec CVF, les Associés);

Ici représentée par Madame Cécile Gadisseur, une de ses gérantes

EN PRESENCE DE:

CVI CVF II Lux Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.644 (CVI CVF II, le nouvel associé);

Ici représentée par Madame Cécile Gadisseur, une de ses gérantes

Les Associés ont requis le notaire instrumentant, d'acter ce qui suit:

I. CVF et CVI GVF sont les associés de Drake Recoveries S.à r.l., une société à responsabilité limitée de titrisation, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des

sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.049 constituée le 23 août 2007 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2434 le 26 octobre 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 6 juin 2011 suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1758 le 3 août 2011. (la Société).

II. Le capital social de la Société est actuellement de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500) représentés par douze mille quatre cent cinquante (12.450) parts sociales de classe A, deux (2) parts sociales de classe B, deux (2) parts sociales de classe C, deux (2) parts sociales de classe D, deux (2) parts sociales de classe E, deux (2) parts sociales de classe F, deux (2) parts sociales de classe G, deux (2) parts sociales de classe H, deux (2) parts sociales de classe I, deux (2) parts sociales de classe J, deux (2) parts sociales de classe K, deux (2) parts sociales de classe L, deux (2) parts sociales de classe M, deux (2) parts sociales de classe N, deux (2) parts sociales de classe O, deux (2) parts sociales de classe P, deux (2) parts sociales de classe Q, deux (2) parts sociales de classe R, deux (2) parts sociales de classe S, deux (2) parts sociales de classe T, deux (2) parts sociales de classe U, deux (2) parts sociales de classe V, deux (2) parts sociales de classe W, deux (2) parts sociales de classe X, deux (2) parts sociales de classe Y et deux (2) parts sociales de classe Z, ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

III. L'agenda de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du montant du capital social de la Société de la somme de cinq Livres Sterling (GBP 5) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500) représentés par douze mille quatre cent cinquante (12.450) parts sociales de classe A, deux (2) parts sociales de classe B, deux (2) parts sociales de classe C, deux (2) parts sociales de classe D, deux (2) parts sociales de classe E, deux (2) parts sociales de classe F, deux (2) parts sociales de classe G, deux (2) parts sociales de classe H, deux (2) parts sociales de classe I, deux (2) parts sociales de classe J, deux (2) parts sociales de classe K, deux (2) parts sociales de classe L, deux (2) parts sociales de classe M, deux (2) parts sociales de classe N, deux (2) parts sociales de classe O, deux (2) parts sociales de classe P, deux (2) parts sociales de classe Q, deux (2) parts sociales de classe R, deux (2) parts sociales de classe S, deux (2) parts sociales de classe T, deux (2) parts sociales de classe U, deux (2) parts sociales de classe V, deux (2) parts sociales de classe W, deux (2) parts sociales de classe X, deux (2) parts sociales de classe Y et deux (2) parts sociales de classe Z, ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) à la somme de douze mille cinq cent et cinq Livres Sterling (GBP 12.505) de par l'émission d'une (1) part sociale D, (1) part sociale E, (1) part sociale F, (1) part sociale G et (1) part sociale H, ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ensuite, les comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital de capital social de la Société de la somme de cinq Livres Sterling (GBP 5) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500) représentés par douze mille quatre cent cinquante (12.450) parts sociales de classe A, deux (2) parts sociales de classe B, deux (2) parts sociales de classe C, deux (2) parts sociales de classe D, deux (2) parts sociales de classe E, deux (2) parts sociales de classe F, deux (2) parts sociales de classe G, deux (2) parts sociales de classe H, deux (2) parts sociales de classe I, deux (2) parts sociales de classe J, deux (2) parts sociales de classe K, deux (2) parts sociales de classe L, deux (2) parts sociales de classe M, deux (2) parts sociales de classe N, deux (2) parts sociales de classe O, deux (2) parts sociales de classe P, deux (2) parts sociales de classe Q, deux (2) parts sociales de classe R, deux (2) parts sociales de classe S, deux (2) parts sociales de classe T, deux (2) parts sociales de classe U, deux (2) parts sociales de classe V, deux (2) parts sociales de classe W, deux (2) parts sociales de classe X, deux (2) parts sociales de classe Y et deux (2) parts sociales de classe Z, ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) à la somme de douze mille cinq cent et cinq Livres Sterling (GBP 12.505) par l'émission d'une (1) part sociale D, une (1) part sociale E, une (1) part sociale F, une (1) part sociale G et une (1) part sociale H, ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune;

Souscription - Libération

Les Associés renoncent formellement à leur droit préférentiel de souscription.

Ensuite CVI CVF II, précitée, déclare souscrire la nouvelle part sociale D, la nouvelle part sociale E, la nouvelle part sociale F, la nouvelle part sociale G et la nouvelle part sociale H ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) et de la libérer par un apport en numéraire d'un montant total de cinq Livre Sterling (GBP 5) documenté au notaire par un certificat de blocage.

Les Associés et CVI CVF II (ensemble, les Nouveaux Associés) ont unanimement pris les résolutions qui suivent:

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Nouveaux Associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la manière suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent cinq Livres Sterling (GBP 12.505) représentés par

- douze mille quatre cent cinquante (12.450) parts sociales de classe A,

- deux (2) parts sociales de classe B,
 - deux (2) parts sociales de classe C,
 - trois (3) parts sociales de classe D,
 - trois (3) parts sociales de classe E,
 - trois (3) parts sociales de classe F,
 - trois (3) parts sociales de classe G,
 - trois (3) parts sociales de classe H,
 - deux (2) parts sociales de classe I,
 - deux (2) parts sociales de classe J,
 - deux (2) parts sociales de classe K,
 - deux (2) parts sociales de classe L,
 - deux (2) parts sociales de classe M,
 - deux (2) parts sociales de classe N,
 - deux (2) parts sociales de classe O,
 - deux (2) parts sociales de classe P,
 - deux (2) parts sociales de classe Q,
 - deux (2) parts sociales de classe R,
 - deux (2) parts sociales de classe S,
 - deux (2) parts sociales de classe T,
 - deux (2) parts sociales de classe U,
 - deux (2) parts sociales de classe V,
 - deux (2) parts sociales de classe W,
 - deux (2) parts sociales de classe X,
 - deux (2) parts sociales de classe Y
 - et deux (2) parts sociales de classe Z,
- ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

Les parts sociales ainsi émises pourront être exclusivement rattachées à un ou plusieurs compartiments spécifiques de la Société, qui seront déterminés par des résolutions appropriées de l'associé unique ou des associés de la Société, le cas échéant.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.»

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de l'augmentation de capital social décrite ci-avant s'élèvent approximativement à mille deux cents Euros (1.200,-EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Gadisseur et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 octobre 2012. Relation: LAC/2012/45782. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Référence de publication: 2012129330/243.

(120170931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Office Portfolio Minerva II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.905.895,47.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 135.145.

In the year two thousand and twelve, on the first of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) Project Minerva Properties S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.788, holder of 77,895,911 (seventy-seven million eight hundred ninety-five thousand nine hundred eleven) Class A shares of the Company,

hereby represented by Mrs Irena COLAMONICO, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

by virtue of a proxy given under private seal on 10th September 2012;

(2) Office Portfolio Minerva I S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135.148, holder of 2,291,058 (two million two hundred ninety-one thousand and fifty-eight) class B shares and 378,024,278 (three hundred seventy-eight million twenty-four thousand two hundred seventy-eight) Class C shares of the Company,

hereby represented by Mrs Irena COLAMONICO, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal given on 6 September 2012.

Such proxies after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing parties are the shareholders of Office Portfolio Minerva II SARL, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Jean Monnet in L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 135.145, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on 14 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 319 on 7 February 2008.

The articles of Association have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg dated 10 November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3164 on 23 December 2011 (the Company).

II. That the seventy-seven million eight hundred ninety-five thousand nine hundred eleven (77,895,911) A Shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, two million two hundred ninety-one thousand and fifty-eight (2,291,058) B Shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and three hundred seventy-eight million twenty-four thousand two hundred seventy-eight (378,024,278) C Shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary. All the shareholders have given their unanimous consent to the capital increase.

The Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of three hundred twenty-three thousand seven hundred eighty-three euro (EUR 323,783) in order to bring the share capital from its present amount of four million five hundred eighty-two thousand one hundred twelve euro and forty-seven cents (EUR 4,582,112.47), represented by seventy-seven million eight hundred ninety-five thousand nine hundred eleven (77,895,911) class A shares, two million two hundred ninety-one thousand fifty-eight (2,291,058) class B shares and three hundred seventy-eight million twenty-four thousand two hundred seventy-eight (378,024,278) class C shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, to four million nine hundred five thousand eight hundred ninety-five euro and forty-seven cents (EUR 4,905,895.47), by way of the issue of five million five hundred four thousand three hundred eleven (5,504,311) new class A shares and one hundred sixty-one thousand eight hundred ninety-two (161,892) new class B shares and twenty-six million seven hundred twelve thousand ninety-seven (26,712,097) new class C shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each.

3. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 2. above.

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2.

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and Ms Yvonne Cole-Huber and Mr Mark Hatherly to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance. The shareholders give their unanimous consent to the capital increase.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of three hundred twenty-three thousand seven hundred eighty-three euro (EUR 323,783) in order to bring the share capital from its present amount of four million five hundred eighty-two thousand one hundred twelve euro and forty-seven cents (EUR 4,582,112.47), represented by seventy-seven million eight hundred ninety-five thousand nine hundred eleven (77,895,911) class A shares, two million two hundred ninety-one thousand fifty-eight (2,291,058) class B shares and three hundred seventy-eight million twenty-four thousand two hundred seventy-eight (378,024,278) class C shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, to four million nine hundred five thousand eight hundred ninety-five euro and forty-seven cents (EUR 4,905,895.47), by way of the issue of five million five hundred four thousand three hundred eleven (5,504,311) new class A shares and one hundred sixty-one thousand eight hundred ninety-two (161,892) new class B shares and twenty-six million seven hundred twelve thousand ninety-seven (26,712,097) new class C shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and Payment

Thereupon, Project Minerva Properties S.à r.l. declares to subscribe for the five million five hundred four thousand three hundred eleven (5,504,311) new Class A shares of the Company, having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, representing the increase of the share capital of the Company in the amount of fifty-five thousand forty-three euro and eleven cents (EUR 55,043.11) and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of fifty-five thousand forty-three euro and eleven cents (EUR 55,043.11) which is evidenced to the notary.

Thereupon, Office Portfolio Minerva I S.à r.l. declares to subscribe for the one hundred sixty-one thousand eight hundred ninety-two (161,892) new Class B shares of the Company, having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, and for twenty-six million seven hundred twelve thousand ninety-seven (26,712,097) new Class C shares of the Company, having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, representing the increase of the share capital of the Company in the amount of two hundred sixty-eight thousand seven hundred thirty-nine euro and eighty-nine cents (EUR 268,739.89) and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of two hundred sixty-eight thousand seven hundred thirty-nine euro and eighty-nine cents (EUR 268,739.89) which is evidenced to the notary.

The contribution in cash to the Company in an aggregate amount of three hundred twenty-three thousand seven hundred eighty-three euro (EUR 323,783.00) shall be allocated entirely to the nominal share capital account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in capital, as follows:

Project Minerva Properties S.à r.l.	83,400,222 class A shares
Office Portfolio Minerva I S.à r.l.	2,452,950 class B shares
Office Portfolio Minerva I S.à r.l.	404,736,375 class C shares
Total:	490,589,547 shares

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company’s corporate capital is fixed at four million nine hundred five thousand eight hundred ninety-five euro and forty-seven cents (EUR 4,905,895.47) represented by (i) eighty-three million four hundred thousand two

hundred twenty-two (83,400,222) A Shares in registered form having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, (ii) two million four hundred fifty-two thousand nine hundred fifty (2,452,950) B Shares in registered form having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and (iii) four hundred four million seven hundred thirty-six thousand three hundred seventy-five (404,736,375) C Shares in registered form having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up. Any capital increase other than the increase from the assets of the respective Holding Companies shall be undertaken on the basis of a fair market evaluation unless otherwise agreed by the Investors. The fair market evaluation shall be carried out for these purposes by one of the internationally recognized accounting firms agreed by the Investors or, failing agreement, appointed by the President of the Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE) and such accountancy firm shall be required to take advice on real estate values from internationally recognized real estate surveyors."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and Yvonne Cole-Huber and Mark Hatherly to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand one hundred Euro (EUR 2,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) Project Minerva Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.788, propriétaire de soixante-dix-sept millions huit cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent onze (77.895.911) parts sociales de classe A de la Société,

ici représentée par Madame Irena COLAMONICO, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 10 septembre 2012;

(2) Office Portfolio Minerva I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.148, propriétaire de deux millions deux cent quatre-vingt-onze mille cinquante-huit (2.291.058) parts sociales de classe B et trois cent soixante-dix-huit millions vingt-quatre mille deux cent soixante-dix-huit (378.024.278) parts sociales de classe C de la Société,

ici représentée par Madame Irena COLAMONICO, préqualifiée,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 6 septembre 2012.

Les dites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les comparantes sont les seuls associés de Office Portfolio Minerva II SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.145, constituée suivant un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg du 14 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 319 du 7 février 2008.

Les statuts de la société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu par l'acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg du 10 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3164 du 23 décembre 2011 (la Société).

II. que les soixante-dix-sept millions huit cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent onze (77.895.911) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, deux millions deux cent quatre-vingt-onze mille cinquante-huit (2.291.058) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et

les trois cent soixante-dix-huit millions vingt-quatre mille deux cent soixante-dix-huit (378.024.278) parts sociales de classe C une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, et tout les associés présents ou représentés déclarant avoir été dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant cette assemblée générale extraordinaire, aucune formalité de convocation n'était nécessaire. Tous les associés présents ou représentés ont donné leur accord à l'unanimité des associés au l'augmentation du capital social de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cent vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-trois euros (EUR 323.783) afin de porter le capital social de son montant actuel de quatre millions cinq cent quatre-vingt-deux mille cent douze euros et quarante-sept centimes d'euro (EUR 4.582.112,47) représenté par soixante-dix-sept millions huit cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent onze (77.895.911) parts sociales de classe A, deux millions deux cent quatre-vingt-onze mille cinquante-huit (2.291.058) parts sociales de classe B et les trois cent soixante-dix-huit millions vingt-quatre mille deux cent soixante-dix-huit (378.024.278) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à quatre millions neuf cent cinq mille huit cent quatre-vingt-quinze euros et quarante-sept centimes d'euro (EUR 4.905.895,47) par l'émission de cinq millions cinq cent quatre mille trois cent onze (5.504.311) nouvelles parts sociales de classe A, cent soixante et un mille huit cent quatre-vingt-douze (161.892) nouvelles parts sociales de classe B, et vingt-six millions sept cent douze mille quatre-vingt-dix-sept (26.712.097) nouvelles parts sociales de classe C de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 2.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer ce qui précède avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et Yvonne Cole-Huber et Mark Hatherly de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

IV. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance. Les associés représentés donne leur accord à l'unanimité des associés au l'augmentation du capital social de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de trois cent vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-trois euros (EUR 323.783) afin de porter le capital social de son montant actuel de quatre millions cinq cent quatre-vingt-deux mille cent douze euros et quarante-sept centimes d'euro (EUR 4.582.112,47) représenté par soixante-dix-sept millions huit cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent onze (77.895.911) parts sociales de classe A, deux millions deux cent quatre-vingt-onze mille cinquante-huit (2.291.058) parts sociales de classe B et les trois cent soixante-dix-huit millions vingt-quatre mille deux cent soixante-dix-huit (378.024.278) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à quatre millions neuf cent cinq mille huit cent quatre-vingt-quinze euros et quarante-sept centimes d'euro (EUR 4.905.895,47) par l'émission de cinq millions cinq cent quatre mille trois cent onze (5.504.311) nouvelles parts sociales de classe A, cent soixante et un mille huit cent quatre-vingt-douze (161.892) nouvelles parts sociales de classe B, et vingt-six millions sept cent douze mille quatre-vingt-dix-sept (26.712.097) nouvelles parts sociales de classe C de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

A cet effet, Project Minerva Properties S.à r.l. déclare souscrire aux cinq millions cinq cent quatre mille trois cent onze (5.504.311) nouvelles parts sociales de classe A de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, représentant l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante-cinq mille quarante-trois euros et onze centimes d'euro (EUR 55.043,11) et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de cinquante-cinq mille quarante-trois euros et onze centimes d'euro (EUR 55.043,11) dont la preuve est fournie au notaire instrumentant.

Office Portfolio Minerva I S.à r.l. déclare souscrire aux cent soixante et un mille huit cent quatre-vingt-douze (161.892) nouvelles parts sociales de classe B, et vingt-six millions sept cent douze mille quatre-vingt-dix-sept (26.712.097) nouvelles parts sociales de classe C nouvelles parts sociales de classe C de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, représentant l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent soixante-huit mille sept cent trente-neuf euros et quatre-vingt-neuf centimes d'euro (EUR 268.739,89) et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent soixante-huit mille sept cent trente-neuf euros et quatre-vingt-neuf centimes d'euro (EUR 268.739,89) dont la preuve est fournie au notaire instrumentant.

L'apport en numéraire à la Société d'un montant total de trois cent vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-trois euros (EUR 323.783) sera affecté entièrement au compte capital nominal de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital est désormais à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

L'assemblée décide d'acter que l'actionnariat de la Société suite à l'augmentation de capital est comme suit:

Project Minerva Properties S.à r.l.	83.400.222 parts sociales de classe A
Office Portfolio Minerva I S.à r.l.	2.452.950 parts sociales de classe B
Office Portfolio Minerva I S.à r.l.	<u>404.736.375 parts sociales de classe C</u>
Total:	490.589.547 parts sociales

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quatre millions neuf cent cinq mille huit cent quatre-vingt-quinze euros et quarante-sept centimes d'euro (EUR 4.905.895,47), représenté par (i) quatre-vingt-trois millions quatre cent mille deux cent vingt-deux (83.400.222) Parts Sociales A sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (ii) deux millions quatre cent cinquante-deux mille neuf cent cinquante (2.452.950) Parts Sociales B sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et (iii) quatre cent quatre millions sept cent trente-six mille trois cent soixante-quinze (404.736.375) Parts Sociales C sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), toutes souscrites et entièrement libérées. Toute augmentation de capital autre que l'augmentation des actifs des Sociétés Holding respectives sera entreprise sur base d'une évaluation équitable du marché sauf décision contraire des Investisseurs. L'évaluation équitable du marché sera réalisée à ces fins par l'un des cabinets d'expertise comptable de renommée internationale choisi par les Investisseurs ou, à défaut de trouver un accord, nommé par le président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE) et cette entreprise de comptabilité sera chargée de demander conseil sur les valeurs immobilières auprès d'experts immobiliers de renommée internationale.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et Yvonne Cole-Huber et Mark Hatherly de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Colamonico et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2012. LAC/2012/45778. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Référence de publication: 2012129601/275.

(120170790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

DLBI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 112.446.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2012.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2012129342/12.

(120170691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Carmelinda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 153.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129287/9.

(120170809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Carmelinda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 153.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129288/9.

(120170810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

De Vlamincq S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 38.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129336/9.

(120170789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

FIGEC Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 67.484.

Extrait du procès-verbal de rassemblée générale extraordinaire du 26 septembre 2012

Sont renouvelés à leurs postes d'administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle tenue en 2013:

- Monsieur Jean-Jacques Joppin, expert-comptable, demeurant à Metz (France).
- Monsieur Alain Collot, expert-comptable, demeurant à Metz (France);
- Monsieur Ronald Weber, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Est renouvelé à son poste de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle tenue en 2013:

- PKF Abax Audit, société anonyme, avec siège social 6, place de Nancy à L-2212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012129404/17.

(120170594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

DLBI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 112.446.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2012.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2012129343/12.

(120170692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

DLBI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 112.446.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2012.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2012129344/12.

(120170693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

DLBI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 112.446.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2012.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2012129345/12.

(120170694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

DLBI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 112.446.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2012.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2012129346/12.

(120170695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

DLBI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 112.446.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2012.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2012129347/12.

(120170696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Dofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 161.898.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 3 octobre 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Maître Tom LOESCH, Administrateur-Président, avocat, 6, route de Trèves, Bâtiment D, L-2633 Senningerberg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 3 octobre 2012 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

*Pour DOFIN S.A.
Société Anonyme*

Référence de publication: 2012129348/21.

(120170787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

EAL, Electricity Application Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 149.086.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 10 septembre 2012

Les administrateurs ont pris la décision suivante:

1. Ils nomment au poste de directeur technique, Monsieur Freddy Bologna, demeurant à Route de Habay, 128 à B-6717 Heinstert, pour une durée de un an.

Ce dernier sera chargé de la gestion journalière et effective de la société.

Le directeur technique aura un pouvoir de signature conjoint avec l'administrateur-délégué.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012129356/14.

(120170676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

GE-CFE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 87.304.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GE-CFE Luxembourg S.à r.l.
S. Th. Kortekaas
Mandataire*

Référence de publication: 2012129430/13.

(120170808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Egalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 60.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129362/9.

(120170723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

European Corporate Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 36, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 61.028.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.08.2012.

Signature.

Référence de publication: 2012129379/10.

(120170638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

EWC GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 52.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129381/9.

(120170716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Fin-Contrôle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 42.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fin-Contrôle S.A.

Référence de publication: 2012129405/10.

(120170768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

SMR Patents S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 124.658.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
En remplacement des comptes annuels au 31 Décembre 2007 précédemment déposés au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 28 juillet 2010 sous la référence L100114479.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 Octobre 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2012129714/16.

(120170803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Freecoast Investissements Industriels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 89.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129410/9.

(120170764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Garagenbetrieb Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 486, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 25.084.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129418/9.

(120170673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Germag Immo, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 151.320.

L'Assemblée générale du 28 septembre 2012 a décidé de transférer l'adresse du siège social de la société de son adresse actuelle 30, Rue des Scillas L-2529 Luxembourg au 31, Grand Rue L-1661 Luxembourg à partir du 1^{er} octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

31, Grand Rue - L-1661 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012129434/14.

(120170683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Global Trust Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 68.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 octobre 2012.

Référence de publication: 2012129437/10.

(120170649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Icofin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 116.747.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012129474/12.

(120170753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

GT Global Invest (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 127.042.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue en date du 19 septembre 2012 que le siège social de la société a été transféré au 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012129447/11.

(120170743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Heli-Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 51.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012129459/10.

(120170631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Hemelbaan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 89.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012129460/10.

(120170734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Hive Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 152.976.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129461/9.

(120170778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Immoknokke S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 161.549.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012129478/14.

(120170801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Internationale Beratungs GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6470 Echternach, 6-8, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 99.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012129481/10.

(120170727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Internationale Beratungs GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6470 Echternach, 6-8, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 99.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012129482/10.

(120170728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Ireco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 10.339.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 27 septembre 2012**Première résolution*

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs de M, Abbas Rafii, Mme Parissa Rafii et Mme Neda Moayed-Rafii pour une durée de 6 ans. Les mandats viennent à échéance au cours de l'année 2017.

En plus, Mme Afsaneh Angelina Caruso-Rafii demeurant 54, rue Mont-Royal L-8255 Mamer a été ajoutée en fonction d'administrateur pour une durée de 6 ans. Son mandat a commencé en 2011 et se terminera en 2017.

Deuxième résolution

Les actionnaires confirment M. Abbas Rafii comme président du conseil d'administration. Son mandat vient à échéance au cours de l'année 2017.

Troisième résolution

Les actionnaires décident de révoquer le commissaire aux comptes actuel GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. avec effet immédiat. Ils nomment comme nouveau commissaire aux comptes l'AUXILIAIRE DES P.M.E. S.A., inscrit au Registre de Commerce et de Sociétés à Luxembourg sous le n° B 30.718, ayant son siège social à 58, rue Glesener L-1630 Luxembourg; pour une durée de quatre ans rétroactivement à partir du 31.03.2011 et prenant fin en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IRECO S.A.

FIDUCIAIRE DES P.M.E. S.A.

Signature

Référence de publication: 2012129484/25.

(120170724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Les Cottages du Sud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 111.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129514/9.

(120170812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.171.

Il est porté à la connaissance des tiers que le siège de la société Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. associé unique, a été transféré au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012129486/13.

(120170625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Jolyco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 132.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012129499/10.

(120170746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Kind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.570.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KIND S.A.

Référence de publication: 2012129506/10.

(120170769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Piero S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 161.897.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 3 octobre 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Maître Tom LOESCH, Administrateur-Président, avocat, 6, route de Trêves, Bâtiment D, L-2633 Senningerberg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 3 octobre 2012 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Pour PIERO S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2012129647/21.

(120170786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Londinium Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 149.315.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant suivant:

- Monsieur Jérémy Lequeux, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012129516/14.

(120170706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

La Gomera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 129.454.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2012129520/11.

(120170704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Les Editions Europe Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1146 Luxembourg, 61, rue Ausone.

R.C.S. Luxembourg B 46.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012129528/10.

(120170587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

McKey Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.025,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 155.686.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Référence de publication: 2012129554/11.

(120170613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Pro'dim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5533 Remich, 13, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 71.622.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} octobre 2012

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue sous seing privé en date du 1^{er} octobre 2012 que:

L'assemblée décide à l'unanimité de:

1) Nommer Madame Sophie Thouvenin, née le 29 mai 1976 à Bar-Le-Duc, demeurant à F-55800 Louppy-le-hâteau, 3, rue Grande aux fonctions d'administrateur, avec effet immédiat.

2) Nommer Monsieur Michel Cuoco, né le 8 mars 1963 à Thionville, demeurant à F-57970 Yutz, 2, rue de Bruxelles, aux fonctions d'administrateur, avec effet immédiat.

3) Nommer Monsieur Angelo Cuoco, né le 14 août 1964 à Thionville, demeurant à F-57100 Veymerange, 4, Passage de la Petite Vallée, aux fonctions d'administrateur, avec effet immédiat.

4) Nommer Monsieur Claude Laurini, né le 24 janvier 1961 à Thionville, demeurant 10, rue Calusco d'Adda à F-5433 Volmerange les mines, aux fonctions de commissaire aux comptes, avec effet immédiat, en remplacement de la société EUROTRUST, 33 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, RCS Luxembourg B86381.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.15 heures.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2012129659/25.

(120170807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

McKey Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 787.550,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 101.381.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Référence de publication: 2012129555/11.

(120170614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Marc Gilson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4937 Hautcharage, 8, rue Jean-Pierre Origer.

R.C.S. Luxembourg B 164.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012129566/10.

(120170585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Sunridge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.582.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur suivant:

- Monsieur Jérémy Lequeux, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Nous vous demandons également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de la société C.G. Consulting, Commissaire aux comptes qui a désormais son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012129748/16.

(120170705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.
